

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TIEPOLO VALEURS

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
- Commentaire de gestion

TIEPOLO VALEURS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Financière Tiepolo

7 rue de Tilsitt
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP TIEPOLO VALEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TIEPOLO VALEURS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM Tiepolo Valeurs est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions (cotées des marchés financiers européens, essentiellement des pays membres de la CE) de sociétés se caractérisant par la qualité, la pérennité et la sous-valorisation de leurs actifs tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Stratégie d'investissement

La recherche et la sélection de valeurs au sein de l'OPCVM Tiepolo Valeurs, s'appuient sur une recherche financière développée en interne chez Financière Tiepolo. Les objectifs de gestion sont de sélectionner des valeurs présentant des caractéristiques spécifiques : qualité du bilan et des principaux ratios financiers ; pérennité et sous-évaluation des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière ; ou encore désaffectation ponctuelle de la valeur de la part des investisseurs. Une partie de l'analyse portera également sur l'étude de la géographie du capital et la possibilité que celle-ci connaisse une évolution significative dans les prochaines années.

La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Financière Tiepolo. Ainsi, votre fonds pourra le cas échéant être investi à plus de 50% de l'actif en valeurs de petites capitalisations, inférieures à 5 milliards d'euros, ou moyennes capitalisations, entre 5 milliards et 10 milliards d'euros.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

-de 75% à 100% de l'actif essentiellement en actions des pays de l'Union Européenne principalement françaises, et accessoirement à :

-10% en actions des autres pays de l'OCDE.

-10% en actions des autres pays non membres de l'OCDE.

-Plus de 50% de l'actif en valeurs de petites capitalisations, inférieures à 5 milliards d'euros, ou moyennes capitalisations, entre 5 milliards et 10 milliards d'euros

Il pourra recourir de manière discrétionnaire à une surexposition via des instruments dérivés.

-de 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés bénéficiant d'une notation minimum « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ; toutefois, dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra détenir des instruments de taux dont les émetteurs ont une notation inférieure à cette notation, ou non notés.

Enfin, dans un souci de surexposition du fonds ou, au contraire de couverture du risque du fonds du fait d'une anticipation haussière ou baissière des marchés boursiers de la part des gérants, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés.

L'OPCVM est investi en :

-Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

-jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds aura recours aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie

COMMENTAIRE DE GESTION

Dans la foulée du 1^{er} semestre qui avait été très positif, l'été avait bien commencé sur les marchés financiers et la confiance semblait assez bien établie pour le reste de l'année. Las ! Dès le mois d'août, de nouvelles craintes de hausses des taux d'intérêt cumulées à des annonces de possibles faillites de sociétés immobilières chinoises ont suscité l'inquiétude de nombreux investisseurs, entraînant les marchés financiers dans une spirale de baisse aussi forte que soudaine. Le début de la guerre entre Israël et le Hamas, le 6 octobre, a fini de les convaincre que l'équilibre mondial était fragile.

C'est donc un véritable trou d'air, pour ne pas dire un mini krach boursier, qu'ont vécu les marchés entre août et fin octobre.

Résignés à supporter les tensions géopolitiques (la guerre en Ukraine va entrer dans sa 3^{ème} année...), les investisseurs se sont rapidement concentrés sur les perspectives macro et micro-économiques. La force de l'économie et la vigueur des résultats d'une large majorité de sociétés cotées qui sont restés bons, souvent même meilleurs que prévus, ont donc pris les inquiets à contre-pieds à partir du 1^{er} novembre. Certains sujets apparaissant en effet moins sombres.

Le combat contre l'inflation est en passe d'être remporté par les banques centrales et, au final, les hausses de taux à répétition semblent être terminées. Il faut dire qu'elles n'avaient jamais été aussi rapides depuis plus de 30 ans...

La récession tant annoncée n'a également pas été confirmée, à l'exception notable de l'Allemagne. Dans de nombreux pays, aux Etats-Unis (+2,4% attendus) et même en Chine (supérieure à +5%) qui inquiétait tant au début de l'été, la croissance économique 2023 sera supérieure aux prévisions.

L'année a donc été atypique à plus d'un titre. Marquée par plusieurs périodes de forte volatilité suivies par des temps de calme plat sur les marchés, elle a vu s'effondrer de plus de 33% le nombre d'introductions en bourse pour des volumes au plus bas depuis 2009 (123,3 Mds \$). Les rares qui ont eu lieu n'ont généralement pas été couronnées de succès.

Les prix de l'énergie ont également connu une grande volatilité. Le baril de Brent a ainsi évolué entre 70\$ et 90 \$ mais termine en baisse de 8% (en dollar) sur l'année.

Paradoxalement, le dollar a souffert de la vigueur de l'économie américaine mais aussi de la baisse des taux d'intérêt après un pic atteint sur l'emprunt à 10 ans à plus de 5%. Il accuse, sur l'année, un recul de presque 4% contre l'euro.

Les derniers mois de l'année ont donc vu les marchés financiers reprendre une tendance haussière, tant du côté des obligations (hausses annuelles des indices monétaires et obligataires comprises entre 4 et 12%) qui ont bénéficié à plein de la stabilisation des taux d'intérêt que pour les actions qui finissent l'année proches de leurs points hauts.

Dans ce contexte, l'indice *CAC All Tradable* a progressé de 17,8% sur l'année 2023.

De son côté, au titre de l'exercice 2023, le FCP Tiepolo Valeurs Part C affiche une hausse de 9,79% avec une Valeur Liquidative (VL) de 16,37€ au 29/12/2023.

La Part I du FCP Tiepolo Valeurs a clôturé l'année 2023 avec une VL de 1.168,23 € (+10,97%).

Que faut-il attendre pour 2024 ?

Des points négatifs persistent. Les tensions géopolitiques vont probablement rester importantes. Outre l'Ukraine et le Moyen-Orient, les zones à risque sont nombreuses. Une invasion de Taïwan, l'atelier technologique du monde, par la Chine est dans tous les esprits mais il serait hautement préférable qu'elle n'arrivât pas...

Les risques climatiques demeurent préoccupants et imposent toujours plus de nouvelles normes environnementales qui pèsent sur les Etats et les entreprises. Les besoins en investissements sont immenses et nécessitent des efforts très lourds. Le niveau d'endettement de la plupart des Etats occidentaux reste trop élevé et devra, à terme, faire l'objet de choix stratégiques courageux. On ne semble cependant pas aller dans cette direction.

L'année 2024 sera électorale. Plus de 70 élections sont effectivement prévues partout dans le monde. Les élections présidentielles aux Etats-Unis de novembre prochain en seront le point d'orgue. La première puissance économique et politique mondiale sera-t-elle capable de proposer autre chose qu'un duel *Trump-Biden* qui ne fait pas vraiment rêver ? Espérons-le !

Il faut donc s'attendre à un niveau de volatilité des marchés élevé ce qui semble être une donnée avec laquelle les investisseurs doivent désormais apprendre à vivre.

Certains points plus positifs peuvent être mis en avant. Du côté de la Chine, les mesures de soutien se sont multipliées et pourraient permettre une nouvelle année de croissance assez forte dont le monde entier a besoin.

L'inflation va continuer à reculer et la consommation des ménages pourrait progresser grâce à un début de hausse du pouvoir d'achat.

Il est ainsi envisageable, même si elle restera encore assez faible, que la croissance économique mondiale reparte à la hausse. Les profits des entreprises devraient rester robustes. Le consensus des analystes prévoit, ce jour, une progression des résultats pour 2024 de l'ordre de +11% pour les entreprises nord-américaines et de +6% pour leurs homologues européennes.

Après une année morose sur le plan des opérations financières (voir ci-dessus), les spécialistes s'attendent à une reprise en 2024. Il faut dire que les niveaux de valorisation sont redevenus attractifs (notamment sur les petites et moyennes valeurs) et que la stabilisation des taux d'intérêt va rendre le crédit moins cher et plus facile. Un point de blocage très marqué aux conséquences néfastes pour toute l'économie avait été atteint. Le retour à un système plus fluide est une excellente nouvelle et des baisses de taux d'intérêt semblent possibles en 2024.

2023 restera celle de l'avènement de l'Intelligence Artificielle (IA). C'est toute notre économie et même nos modes de vies qui sont désormais concernés par ce qui apparaît comme la nouvelle révolution industrielle. Nous n'en sommes qu'au début et, cette année, l'IA va continuer d'entrer dans notre quotidien. En matière de gestion de portefeuilles, elle peut sûrement permettre d'améliorer certains processus de recherche et d'analyse financière, et contribuer ainsi à l'amélioration des performances sur le long terme.

C'est ce à quoi nous nous employons chez Tiepolo, prêts pour ces changements, conscients des défis qui se présentent mais convaincus que la sélection et la gestion active de sociétés de qualité aux bilans solides et aux *business-model* éprouvés restera porteuse de fruits positifs sur le long terme.

Politique de rémunération

Financière Tiepolo a mis en place une politique et des pratiques de rémunération appelée Politique de Rémunération en vue d'assurer une gestion saine et efficace des risques qu'elle a décidé de rendre applicable aux personnels identifiés comme preneurs de risques afin de prévenir, gérer et éviter les situations de conflits d'intérêts et les risques incompatibles ou inconsidérés au regard de l'intérêt des investisseurs des fonds gérés par la société.

L'ensemble des principes directeurs de la Politique de Rémunérations ainsi que leurs mises en œuvre sont détaillés et mis à jour sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique informations légales : Politique de Rémunération.

Elle est accessible ici : [www.tiepolo.fr/Informations Légales](http://www.tiepolo.fr/Informations_Légales)

Une version papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande auprès de Financière Tiepolo : 7 rue de Tilsitt, 75017 Paris - Tél : 01 45 61 78 78.

Le montant total des rémunérations versées en 2023 s'est élevé à 3.3 millions €. Ce montant se répartit comme suit :

Année 2023	
Collaborateurs	29
Salaires fixes	2 153 058,00
Rémunération variable	1 518 200,00
Rémunération totale	3 671 258,00
> dont preneurs de risque	2 234 536,00
> dont non preneurs de risques	1 436 722,00

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux mouvements (achats et ventes de titres) intervenus dans la composition du FPC Tiepolo Valeurs.

ISIN	Libellé de la valeur	Achat en EUR	ISIN	Libellé de la valeur	Vente en EUR
FR0011675362	NEOEN	1 668 339,00	FR0010340141	AEROPORTS DE PARIS	2 529 004,74
FR0000131906	RENAULT	1 248 960,60	FR0013258662	ALD	1 497 442,68
FR0000120693	PERNOD RICARD	1 078 429,75	FR0000074122	SII	1 281 584,83
FR0011726835	GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	1 039 114,20	NL00150001Q9	STELLANTIS	1 169 379,50
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES	990 534,00	FR0013204336	LDC	1 124 606,28
FR0000039620	MERSEN	754 518,66	FR0010220475	ALSTOM REGROUPT	1 073 950,54
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES	746 548,60	FR0011981968	WORLDLINE	1 049 652,65
FR0000121709	SEB	692 400,00	FR0013326246	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	1 010 475,30
FR0010220475	ALSTOM REGROUPT	238 996,00	FR0000120560	QUADIENT	808 414,85
FR0000062234	COMPAGNIE DE L ODET	213 004,87	FR0000120172	CARREFOUR	719 790,70
FR0010340141	AEROPORTS DE PARIS	190 687,00	FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	703 044,63
FR0013227113	SOITEC REGROUPEMENT	165 862,50	FR0012435121	ELIS	618 146,70
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	148 318,80	FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP	373 265,40
FR0000064271	STEF	22 220,00	FR0004024222	INTERPARFUMS	293 784,60

Taxonomie Européenne pour les fonds Article 8 SFDR :

L'OPC peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement. Le compartiment ne prend actuellement aucun engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie européenne. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La Financière Tiepolo applique aussi une politique d'exclusions sectorielles :

- L'Armement (fabricants de mines anti-personnel et d'armements chimiques ou bactériologiques, ainsi que les sociétés réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des armes de première frappe nucléaire et des armes de destruction massive).
- Le Respect de la personne (pornographie, travail des enfants).
- Le Respect de la vie (cellules souches embryonnaires et les entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des produits visant l'avortement).
- Les Addictions (producteurs de tabac, opérateurs de casinos) ; et enfin
- Les Industries polluantes (entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique).

En 2019, la Financière Tiepolo a décidé de signer la Charte des Principes d'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : TIEPOLO VALEURS (le « Produit Financier »)
 Identifiant d'entité juridique : 969500SHMYS5ATOT5A43

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP TIEPOLO VALEURS relève de l'article 8 SFDR depuis le 1er juillet 2022. Au cours de l'année 2023, toutes les valeurs détenues par le FCP TIEPOLO VALEURS ont été analysées sous l'angle extra-financier à travers la grille de notation ESG développée en interne par Financière Tiepolo. Lorsqu'une nouvelle société intègre le FCP TIEPOLO VALEURS, elle a d'ores et déjà fait l'objet d'une analyse extra-financière qui complète son analyse financière. Par ce biais, les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP TIEPOLO VALEURS sont respectées à tout moment. Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO VALEURS, le FCP TIEPOLO VALEURS surperformait donc son univers d'investissement au 29/12/2023, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2023 au 29/12/2023.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Afin de mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues, le FCP TIEPOLO VALEURS a utilisé :

- Le score ESG des émetteurs, issu de la méthodologie propriétaire de Financière Tiepolo ;
- Le score ESG de l'univers d'investissement.

Pour le FCP TIEPOLO VALEURS, l'univers d'investissement (en annexe) est mis à jour biennuellement.

Au 29/12/2023, la moyenne des notes ESG des valeurs composant le FCP TIEPOLO VALEURS ressortait à **14,86/20**.

A la même date, celle de son univers d'investissement atteignait **13,91/20**. Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO VALEURS, le FCP TIEPOLO VALEURS surperformait donc son univers d'investissement au 29/12/2023, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2023 au 29/12/2023.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Le FCP TIEPOLO VALEURS promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le FCP TIEPOLO VALEURS promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes

Le FCP TIEPOLO VALEURS promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le FCP TIEPOLO VALEURS promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CHRISTIAN DIOR	Conso. discrétionnaire	6,92%	France
IPSOS	Communication	5,99%	France
ID LOGISTICS	Industries	4,91%	France
SAMSE	Conso. discrétionnaire	4,73%	France
SWORD	Technologies	4,72%	France
SII	Technologies	4,51%	France
STEF	Industries	3,70%	France
FINANCIERE ODET	Industries	3,66%	France
UNIBAIL	Immobilier	3,45%	Pays-Bas
SOITEC	Technologies	3,44%	France

3



ELIS	Industries	3,15%	France
SOPRA-STERIA	Technologies	3,06%	France
PUBLICIS	Communication	3,05%	France
FDJ	Conso. discrétionnaire	2,99%	France
INTERPARFUMS	Conso. de base	2,83%	France

Les données ci-dessus reprennent le top 15 des sociétés détenues par le FCP TIEPOLO VALEURS au 29/12/2023. Ce top 15 est représentatif de l'ensemble de l'actif puisque le taux de rotation du FCP TIEPOLO VALEURS est historiquement bas.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le FCP TIEPOLO VALEURS promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables au sens de la réglementation 2019/2088 (EU) au cours de la période de référence.

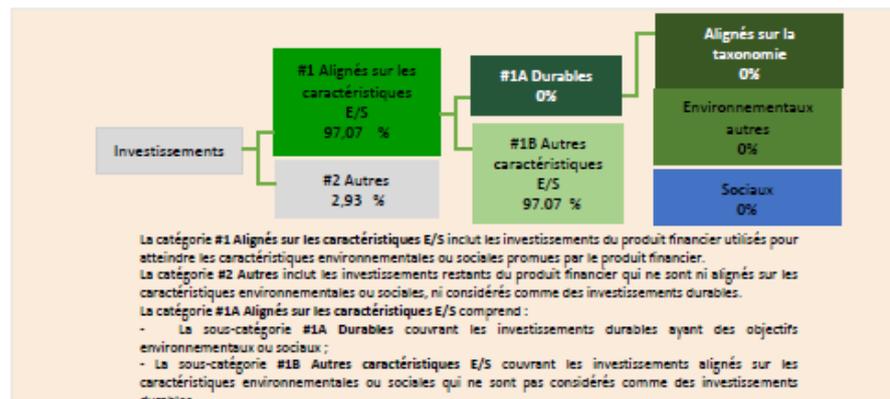
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Conformément à la réglementation PEA, le FCP TIEPOLO VALEURS peut détenir jusqu'à 25% de cash (un seuil théorique bien supérieur aux niveaux généralement constatés comme ci-dessous explicité). Ce cash est partiellement investi à travers des SICAV monétaires qui ne font l'objet d'aucune analyse extra-financière de notre part.

Au 29/12/2023, le FCP TIEPOLO VALEURS était investi à hauteur de 97,07% de ses actifs en actions. Or, 100% de la poche actions fait l'objet d'une analyse extra-financière via la grille de notation ESG développée par Financière Tiepolo. Par conséquent, 97,07% des actifs du FCP étaient alignés sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

Le reste des actifs du FCP TIEPOLO VALEURS, soit 2,93% du FCP, est conservé à titre de trésorerie. Au 29/12/2023, cette poche de trésorerie, conservée à 9,56% à titre de liquidités et investie à hauteur de 90,44% dans une SICAV monétaire (SICAV Union +), n'avait pas fait l'objet d'une analyse extra-financière, contrairement à la poche actions.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Au 29/12/2023, le FCP TIEPOLO VALEURS était investi dans les secteurs suivants : technologies (26,3%), consommation discrétionnaire (25,6%), industries (16,4%), services de communication (9%), biens de consommation de base (8%), immobilier (3,5%) , matériaux de base (3,4%), santé (2,3%) et énergie (2,5%).

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

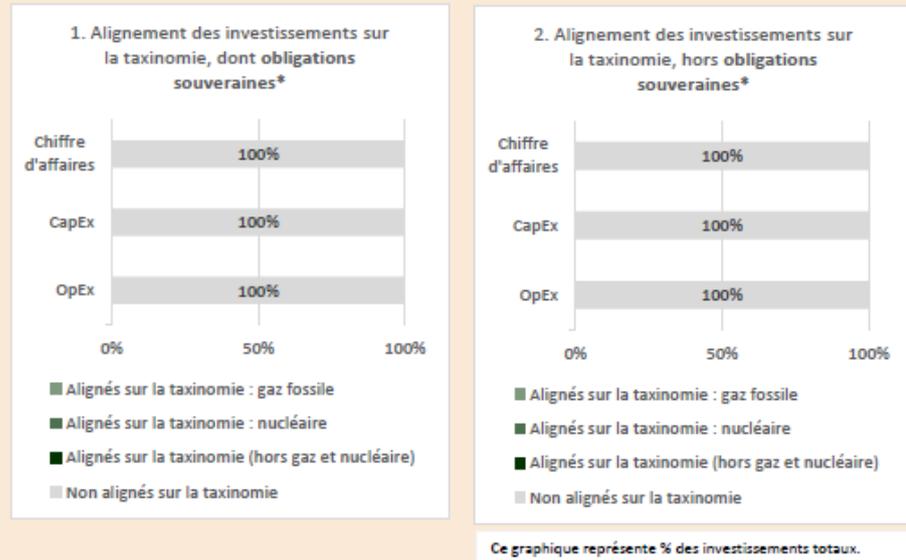
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

6

Les investissements inclus dans la catégorie Autres correspondent aux actifs du FCP TIEPOLO VALEURS qui ne sont pas investis en actions. Ils représentent 2,93% des actifs du FCP comptabilisés comme de la trésorerie. Au 29/12/2023, cette poche de trésorerie était conservée à 9,56% à titre de liquidités et investie à hauteur de 90,44% dans une SICAV monétaire (SICAV Union +).

La catégorie « autres » est une réserve de trésorerie pour laquelle il n'existe pas de garantie environnementale ou sociale minimale contrairement à la poche actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'analyse extra-financière des sociétés qui composent le FCP TIEPOLO VALEURS s'appuie sur l'ensemble des données extra-financières communiquées par le document universel d'enregistrement de la société et, le cas échéant, par le rapport ESG. Des sources d'informations annexes telles que le site internet de la société ou plus largement toute information trouvée dans la presse ou sur internet peuvent également être utilisées. Chaque analyste-gérant apprécie la fiabilité et la pertinence.

En 2023, 100% sociétés détenues par le FCP TIEPOLO VALEURS ont été analysées à travers le modèle propriétaire de Financière Tiepolo.

Lorsque l'analyste en charge de la couverture d'une société juge que les informations extra-financières qu'il a pu recueillir sont incomplètes voire inexistantes, il est susceptible de solliciter l'interlocuteur membre de la société qui lui paraît être le plus à même de lui apporter l'information lacunaire ou manquante. Par conséquent, des échanges réguliers sont susceptibles d'avoir lieu avec l'analyste en charge de l'analyse extra-financière d'une société et le management de celle-ci. Ainsi, nous disposons de suffisamment d'informations environnementales et/ou sociales sur l'ensemble des sociétés dans lesquelles le FCP TIEPOLO VALEURS est investi et ce afin d'attribuer à chacune d'entre-elles une note ESG.

Entre le 01/01/2023 et le 29/12/2023, aucun contact n'a été établi avec les sociétés dans lesquelles le FCP TIEPOLO VALEURS est investi. En effet, le FCP TIEPOLO VALEURS investit essentiellement sur des mid et large caps pour lesquelles la documentation extra-financière écrite est abondante. En revanche, si l'information venait à être lacunaire pour une ou plusieurs d'entre-elles, des échanges avec son/leur management seraient aussitôt engagés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

N/A.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

7

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

N/A.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

N/A.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

N/A.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

TIEPOLO VALEURS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La sélection et l'évaluation des intermédiaires font l'objet de procédures contrôlées.

Toute entrée en relation est examinée, agréée par un comité ad hoc avant d'être validée par la Direction.

L'évaluation est au minimum annuelle et prend en compte plusieurs critères liés en premier lieu à la qualité de l'exécution (prix d'exécution, délais de traitement, bon dénouement des opérations...) et à la pertinence des prestations de recherche (analyses financière, technique et économique, bien-fondé des recommandations...).

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

31/10/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour de l'annexe SFDR

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	77 473 308,25	77 481 465,45
Actions et valeurs assimilées	75 407 472,71	75 793 474,46
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	75 407 472,71	75 793 474,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	2 065 835,54	1 687 990,99
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 065 835,54	1 687 990,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 851,01	33 751,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 851,01	33 751,74
Comptes financiers	341 727,37	599 035,66
Liquidités	341 727,37	599 035,66
Total de l'actif	77 818 886,63	78 114 252,85

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	80 818 822,60	75 237 451,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-3 275 893,05	2 156 492,67
Résultat de l'exercice (a, b)	141 821,29	546 946,33
Total des capitaux propres	77 684 750,84	77 940 890,38
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	134 135,79	173 362,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	134 135,79	173 362,47
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	77 818 886,63	78 114 252,85

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 922 441,11	2 440 809,74
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 922 441,11	2 440 809,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 165,98
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	1 165,98
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 922 441,11	2 439 643,76
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 760 234,38	1 824 685,95
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	162 206,73	614 957,81
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-20 385,44	-68 011,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	141 821,29	546 946,33

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010501312	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013300936	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010501312	Néant
I	FR0013300936	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010501312 C

Néant

Part FR0013300936 I

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion : 85% Dépositaire : 15% Actions : 0,529% TTC maximum minimum : 15€ France - Belgique - Pays Bas minimum : 30€ Autres Pays ----- Dépositaire : 100% Obligations : Forfait : 25€ France - Belgique - Pays Bas Forfait : 55€ Autres Pays Titres négociables à court terme : Forfait : 25€ France - RGV Forfait : 55€ Etranger - Clearstream OPC : Forfait = France : 5€ - Etranger : 10€ Off shore : 150€ Instruments financiers à terme : Forfait = Futures : 1€/lot Options : 0,30% / minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	77 940 890,38	97 523 199,59
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 938 766,86	5 954 594,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 569 383,96	-12 234 836,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 214 157,07	5 343 181,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 484 363,20	-2 963 296,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-192 144,59	-198 154,54
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 674 621,55	-16 098 756,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	23 063 449,86	12 388 828,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	12 388 828,31	28 487 584,67
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	162 206,73	614 957,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	77 684 750,84	77 940 890,38

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	341 727,37	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	341 727,37	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	141 821,29	546 946,33
Total	141 821,29	546 946,33

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 211,05	324 666,70
Total	3 211,05	324 666,70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	138 610,24	222 279,63
Total	138 610,24	222 279,63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 275 893,05	2 156 492,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 275 893,05	2 156 492,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 724 089,56	1 775 916,71
Total	-2 724 089,56	1 775 916,71
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-551 803,49	380 575,96
Total	-551 803,49	380 575,96
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	72 805 696,96	5 060 265,3452	14,39	0,00	0,00	0,00	0,45
31/12/2019	I1 PART CAPI I	18 521 575,90	18 843,5207	982,91	0,00	0,00	0,00	40,61
31/12/2020	C1 PART CAPI C	69 854 567,05	4 763 521,5203	14,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	I1 PART CAPI I	18 407 504,10	18 173,0131	1 012,90	0,00	0,00	0,00	9,51
31/12/2021	C1 PART CAPI C	79 501 018,27	4 593 486,7627	17,31	0,00	0,00	0,00	0,77
31/12/2021	I1 PART CAPI I	18 022 181,32	14 910,8174	1 208,66	0,00	0,00	0,00	66,29
30/12/2022	C1 PART CAPI C	64 178 129,51	4 304 393,2203	14,91	0,00	0,00	0,00	0,48
30/12/2022	I1 PART CAPI I	13 762 760,87	13 073,3885	1 052,73	0,00	0,00	0,00	46,11
29/12/2023	C1 PART CAPI C	64 586 902,71	3 946 598,2718	16,37	0,00	0,00	0,00	-0,68
29/12/2023	I1 PART CAPI I	13 097 848,13	11 211,6891	1 168,23	0,00	0,00	0,00	-36,85

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	215 982,37640	3 429 551,11
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-573 777,32490	-8 951 376,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	-357 794,94850	-5 521 825,80
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 946 598,27180	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	455,43920	509 215,75
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 317,13860	-2 618 007,05
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 861,69940	-2 108 791,30
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	11 211,68910	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	3 475,74
Montant des commissions de souscription perçues	1 432,66
Montant des commissions de rachat perçues	2 043,08
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	3 475,74
Montant des commissions de souscription rétrocédées	1 432,66
Montant des commissions de rachat rétrocédées	2 043,08
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010501312 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 579 687,30
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013300936 II PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	180 547,08
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et réglemets différés	3 851,01
Total des créances		3 851,01
Dettes	Frais de gestion	134 135,79
Total des dettes		134 135,79
Total dettes et créances		-130 284,78

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	77 473 308,25	99,73
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	75 407 472,71	97,07
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	2 065 835,54	2,66
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 851,01	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-134 135,79	-0,17
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	341 727,37	0,44
DISPONIBILITES	341 727,37	0,44
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	77 684 750,84	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			75 407 472,71	97,07
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			75 407 472,71	97,07
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			75 407 472,71	97,07
TOTAL FRANCE			69 149 803,43	89,01
FR0000039091 ROBERTET	EUR	1 600	1 328 000,00	1,71
FR0000039620 MERSEN	EUR	20 000	704 000,00	0,91
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	12 000	2 373 600,00	3,06
FR0000052680 OENEO	EUR	103 329	1 332 944,10	1,72
FR0000054215 UNIBEL	EUR	965	965 000,00	1,24
FR0000060071 SAMSE	EUR	18 200	3 676 400,00	4,73
FR0000061137 BURELLE	EUR	3 942	1 561 032,00	2,01
FR0000062234 COMPAGNIE DE L ODET	EUR	1 954	2 841 116,00	3,66
FR0000064271 STEF	EUR	25 202	2 878 068,40	3,70
FR0000071797 INFOTEL	EUR	38 641	2 047 973,00	2,64
FR0000073298 IPSOS	EUR	81 951	4 650 719,25	5,99
FR0000074122 SII	EUR	50 202	3 504 099,60	4,51
FR0000120172 CARREFOUR	EUR	70 579	1 169 141,14	1,50
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	6 500	1 038 375,00	1,34

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121147 FOR VIA	EUR	74 304	1 517 287,68	1,95
FR0000121709 SEB	EUR	18 000	2 034 000,00	2,62
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	7 600	5 377 000,00	6,90
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	28 197	2 368 548,00	3,05
FR0000131906 RENAULT	EUR	55 000	2 029 775,00	2,61
FR0004024222 INTERPARFUMS	EUR	43 576	2 196 230,40	2,83
FR0010929125 ID LOGISTICS GROUP	EUR	12 462	3 813 372,00	4,91
FR0011675362 NEOEN	EUR	60 304	1 826 005,12	2,35
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	10 000	1 199 000,00	1,54
FR0012435121 ELIS	EUR	129 346	2 443 345,94	3,15
FR0013190410 ORCHESTRA-PREMAMAN	EUR	85 489	0,00	0,00
FR0013204336 LDC	EUR	13 492	1 888 880,00	2,43
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	16 500	2 669 700,00	3,44
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	18 000	1 810 800,00	2,33
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	40 000	2 676 800,00	3,45
FR0013357621 WAVESTONE	EUR	36 000	2 113 200,00	2,72
FR0013451333 LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	EUR	70 620	2 319 160,80	2,99
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	18 000	796 230,00	1,02
TOTAL LUXEMBOURG			4 184 934,28	5,39
FR0004180578 SWORD GROUP	EUR	92 000	3 666 200,00	4,72

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013379484 SOLUTIONS 30	EUR	194 574	518 734,28	0,67
TOTAL PAYS-BAS			2 072 735,00	2,67
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES	EUR	35 000	740 600,00	0,95
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	63 000	1 332 135,00	1,72
TOTAL Titres d'OPC			2 065 835,54	2,66
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			2 065 835,54	2,66
TOTAL FRANCE			2 065 835,54	2,66
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	10,589	2 065 835,54	2,66

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*